



LE TACOT

Le journal de Thoury-Ferrottes

46

Septembre 2019

www.thoury-ferrottes.fr
Facebook Thoury Ferrottes officiel

13 ET 14 JUILLET / UNE BELLE FÊTE NATIONALE



pages 15

Fête des écoles



page 21

Philippe Smit : Peintre oublié

En direct de la mairie	p. 2 - 9
Ça vous concerne	p. 10 - 12
Ça se passe ici	p. 13 - 19
Portrait	p. 20 - 21
Environnement	p. 22 - 23
Infos pratiques	p. 24 - 25
Etat civil	p. 25
Nos entreprises	p. 26 - 27
Agenda	p. 28



L'ÉDITO DU MAIRE /

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La rentrée, c'est bien souvent, en premier lieu, la rentrée scolaire mais également l'occasion de faire le bilan de la saison estivale. L'été fut particulièrement riche et le constat est très positif.

La fête du 13 et 14 juillet, une réussite avec son lot de surprise pour cette année avec la machine à barbe à papa et pop-corn qui a rencontré un vif succès, avec énormément de monde lors de ces deux jours.

L'occasion, également, de faire réaliser la 1ère tranche des travaux du contrat rural avec la réfection du 2ème pan de la toiture et le ravalement de la mairie. J'ai demandé aux entreprises que ces travaux soient faits pendant les vacances scolaires pour la sécurité des enfants. Ce chantier est subventionné à 70% par le Département et la Région Ile-de-France. La 2ème tranche aura lieu en 2020 avec la finalité de la réfection de la toiture de l'église.

J'ai rencontré, pendant ce bel été, un dépôt sauvage sur un chemin communal. Après une enquête de la Gendarmerie Nationale, les 30 mètres de chemin avec environ 6 tonnes de gravats ont été retirés par le dirigeant de l'entreprise et cela venait de la banlieue parisienne !!!

Un petit mot également pour les propriétaires de bois, pensez à élaguer vos arbres qui débordent sur la chaussée et malheureusement touchent les lignes électriques provoquant des micro-coupures.

Tous nos remerciements au personnel communal qui ne s'est pas ménagé pendant la période estivale pour préparer au mieux cette rentrée scolaire. C'est donc avec détermination que le conseil municipal aborde cette rentrée et veillera à conduire l'ensemble des travaux engagés, porter les dossiers importants, réfléchir sur des projets annoncés, tout un programme essentiel pour le devenir de notre collectivité.

Alors, même si le soleil s'est quelque peu fait désirer au mois d'août, nous espérons que vous avez mis à profit cette trêve estivale pour vous ressourcer et vous souhaitons bon courage pour la reprise.

Bonne rentrée à toutes et à tous !!!

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2019

Le 02 juillet 2019 à 20 heures 30 en la mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 21 juin 2019.

Étaient présents : Djamila AMOUR, Alain BARTHOUX, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, René DEMONT, Virginie LAROCHE, Yves ROY, José TOMAS, Grégoire TOUZEAU, Michèle TURCI.

Était Absent excusé : Benoît SAVARY pouvoir à José TOMAS

Était absent non excusé : Jean-Benoît REGY

Secrétaire de séance : José TOMAS

Ont voté pour :

---oOo---

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour de la séance :

- **Le point n° 3 : a) Approbation du Plan Local d'Urbanisme (P L U)**

b) Instauration du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 1^{er} avril 2019. Monsieur le Maire passe la parole aux élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2019.

Monsieur TOMAS José est désigné secrétaire de séance.

1) COMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT : DEFINITION D'UN ACCORD LOCAL POUR LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2020

Vu le CGCT et notamment l'article L.5211-6-1,

Vu la note du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, en date du 27 février 2019, relative à la recomposition de l'organe délibérant des EPCI,

Vu l'arrêté préfectoral n° 03.74.045 en date du 23 avril 1974, modifié, portant création du district des « Deux Fleuves »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 01.AC.32 du 24 décembre 2001 modifié, portant transformation du district des « Deux Fleuves »,

Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/N°80 du 14 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes des « Deux Fleuves » aux communes de Blennes, Chevry en Sereine, Diant, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Thoury-Ferrottes et Voulx,

Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/N°89 du 21 novembre 2016 constatant la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Fleuves à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016/DRCL/BCCCL/N°94 du 15 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Deux Fleuves et changement de dénomination de la CC en « Communauté de Communes du Pays de Montereau » à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu le bureau communautaire réuni le 25 mars 2019,

Vu la délibération du conseil communautaire du 8 avril 2019,

Dans la perspective des élections municipales et communautaires de 2020, les communes membres d'un EPCI peuvent opter pour un accord local conformément à l'alinéa 1-2° de l'article L.5211-6-1 du CGCT, sous certaines conditions :

- Avec l'accord des 2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci
- Ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population de celle-ci

- Ainsi que l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres, soit en l'espèce la commune de Montereau-Fault-Yonne,

C'est pourquoi, il revient aux conseils municipaux de se prononcer sur la composition du conseil communautaire au plus tard le 31 août 2019, avant la publication de l'arrêté préfectoral portant composition du conseil communautaire à compter du prochain renouvellement général.

Proposition de répartition des sièges :

	Population 01/01/2019	Répartition de droit commun 2020-2026	Composition	Entente locale à la majorité qualifiée 2020-2026
MONTEREAU FAULT YONNE	19 361	21	19	21
VARENNES SUR SEINE	3 429	3	4	4
SAINT GERMAIN LAVAL	2 790	3	4	4
LA GRANDE PAROISSE	2 763	3	4	4
CANNES ECLUSE	2 477	2	4	4
VOULX	1 762	2	2	2
MAROLLES SUR SEINE	1 722	1	2	2
SALINS	1 082	1	2	2
MISY SUR YONNE	977	1	2	2
ESMANS	905	1	1	1
LA BROSSE MONTCEAUX	800	1	1	1
THOURY-FERROTTE	674	1	1	1
NOISY-RUDIGNON	616	1	1	1
BLENNES	560	1	1	1
CHEVRY EN SEREINE	518	1	1	1
LAVAL EN BRIE	467	1	1	1
FORGES	428	1	1	1
MONTMACHOUX	241	1	1	1
COURCELLES EN BASSEE	219	1	1	1
DIANT	192	1	1	1
BARBEY	146	1	1	1
TOTAL	42 129	49	55	57

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De prendre acte de la proposition de la répartition des sièges du conseil communautaire selon l'entente locale exposée ci-dessus pour le mandat 2020-2026

2) FERMETURE DE SERVICES AU CENTRE HOSPITALIER DU SUD SEINE ET MARNE SITE DE MONTEREAU

Le conseil municipal prend connaissance du courrier de l'association Santé Confluences domiciliée à Montereau Fault Yonne l'informant de la fermeture à compter du 1^{er} mai 2019 du service de pédiatrie et des urgences pédiatriques, ainsi que du service de gynécologie-obstétrique et des urgences gynécologiques et des urgences gynécologiques et obstétricales.

Le conseil municipal considérant :

La fermeture de la polyclinique de Montereau,

Le départ en retraite de nombreux médecins généralistes et spécialistes non remplacés à ce jour dans le Pays de Montereau,

L'abandon du pôle mère-enfant ainsi que la fermeture du service de pédiatrie et des urgences pédiatriques, ainsi que du service de gynécologie-obstétrique et des urgences gynécologiques et obstétricales,

La situation de précarité financière d'une importante partie de la population du Pays de Montereau,

L'absence de moyens de transports en commun régulier pour se rendre sur le site de Fontainebleau du Centre Hospitalier du Sud Seine et Marne,

La gestion essentiellement financière du nombre de lits dans les différents services ainsi que du personnel soignant qui n'est pas en adéquation avec les besoins de la population,

L'absence d'informations des élus du Pays de Montereau sur l'évolution du Centre Hospitalier du Sud Seine et Marne et sur le nombre de médecins encore en exercice sur le Pays de Montereau.

Le conseil municipal après en avoir délibéré s'inquiète de l'évolution de la situation qui ferait que le Pays de Montereau deviendrait un désert médical privant ainsi la population de services médicaux de proximités et demande aux autorités compétentes en matière de santé publique de maintenir l'ensemble des services nécessaires au maintien d'une vraie politique de santé publique de proximité.

Demande que cette délibération soit transmise à Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé, à Madame La Préfète de Seine et Marne, à Monsieur le Député de la 3^{ème} circonscription de Seine et Marne, à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, à Monsieur le Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier du Sud Seine et Marne.

3) A) APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P L U)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.151-1 et suivants et R.151-1 et suivants ;

Vu la délibération en date du **30 juin 2015** prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation ;

Vu le débat au sein du conseil municipal en date du **13 mars 2017** sur les objectifs d'aménagement du Projet d'Aménagement Durables ;

Vu la délibération en date du **12 juin 2018** arrétant le projet du PLU et tirant le bilan de la concertation ;

Vu l'avis défavorable de la CDPENAF en date du **21 septembre 2018**, assorti de remarques ;

Vu les remarques émises par les Personnes Publiques Associées (PPA) consultées suite à l'arrêt du projet de PLU ;

Vu l'**arrêté municipal n°2018-D1** en date du **28 novembre 2018** soumettant le projet de Plan Local d'Urbanisme à enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, et l'avis favorable qu'il émet sur le dossier de Plan Local d'Urbanisme, assorti de recommandations et de réserves ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'adapter le projet de PLU afin d'intégrer les différentes remarques des Personnes Publiques Associées et du commissaire enquêteur.

Vu la note explicative, annexée à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Article 1 : décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme modifié suite aux remarques des Personnes Publiques Associées et du commissaire enquêteur tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 2 : dit que la présente délibération, conformément aux articles R 153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, fera l'objet :

- d'un affichage en mairie durant un mois,
- d'une mention dans un journal

Article 3 : précise que le document approuvé du PLU sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la sous-préfecture, dès qu'il sera exécutoire.

La présente délibération deviendra exécutoire :

Dès sa réception en sous-préfecture, et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

B) INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu la loi n°85-729 en date du 18 juillet 1985, relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement et notamment son article 6, créant un droit de préemption urbain

Vu les articles L.211.1 à L211.5 et R.211.1 à R.211.8 du code de l'urbanisme

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 2 juillet 2019

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la commune de se doter du droit de préemption urbain, afin de réaliser dans l'intérêt général et conformément à l'article L300.1 du code de l'urbanisme les opérations d'aménagement suivante

- Un projet urbain,
- La mise en œuvre d'une politique de l'habitat,
- L'accueil, l'extension ou l'organisation des activités économiques,
- Le maintien, l'organisation ou le développement des loisirs et du tourisme,
- La réalisation des équipements collectifs,
- La lutte contre l'insalubrité,
- Le renouvellement urbain,
- La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti,
- Et constituer des réserves foncières pour réaliser ces opérations.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) indiquées sur le plan annexé au PLU

Donne délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin le droit de préemption conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et précise que les articles L.2122-7 et L.2122-19 sont applicables en la matière.

La présente délibération prendra effet lorsque les mesures de publicité auront été effectuées

- Affichage en mairie,
- Mention dans deux journaux locaux.

Le périmètre du droit de préemption urbain sera annexé au dossier de PLU conformément à l'article R.151-52 du code de l'Urbanisme.

Une copie de cette délibération et des plans annexés sera transmise à :

- La sous-préfecture de Provins
- La Direction des Services Fiscaux
- La Présidence du Conseil Supérieur du Notariat
- La Chambre Départementale des Notaires
- Au Barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance
- Au greffe du même tribunal
- Au Directeur de la Direction Départementale des Territoires.

4) ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN CONFORMITE DU RGDP

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,

Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article 60 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16-1,

Vu le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de Montereau adopté par son Conseil Communautaire le 14/12/2015,

Vu le Règlement de l'UE 2016/679 du 2 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019_04_33 en date du 8 avril 2019,

Monsieur le Maire expose :

Le règlement relatif à la protection des données personnelles est entré en application le 25 mai 2018.

Les collectivités territoriales et leurs établissements sont également soumis à ces obligations.

La Commune doit par conséquent procéder à la désignation de son Délégué à la Protection des Données (DPD) et initier les démarches pour sa mise en conformité (déclaration à la CNIL, affichage, formules site internet, élaboration du registre,... etc).

Dans le cadre de la mutualisation des services, la Communauté de Communes propose aux communes souhaitant s'engager seules dans la démarche de les accompagner dans les différentes étapes de la mise en conformité au RGPD en :

- Guidant les collectivités à chaque étape de la mise en œuvre :
 - explications du règlement et définition d'une donnée à caractère personnel,
 - explication du rôle du DPD,
 - procédure de désignation du DPD,
 - mise à disposition de modèles de porter à connaissance, d'informations au public,
 - réalisation du registre des données et de fiches d'activité

Créant un réseau de DPD afin de favoriser les échanges sur la thématique,

La CCPM propose aux communes cet accompagnement qui sera réalisé par le DPD de la CCPM contre une indemnisation à hauteur de 150 € nets (pour une demi-journée), sur présentation d'un titre émis par la CCPM.

La Commune doit solliciter officiellement la CCPM pour bénéficier de cette expertise par courrier adressé au Président.

En conséquence il est proposé au conseil municipal :

- De solliciter l'accompagnement de la CCPM pour la mise en conformité au RGPD,
- De valider le versement de l'indemnité de 150 € nets,
- D'autoriser monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document afférent à ces dispositions.

5) ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2019-04-01-07 DU 1^{ER} AVRIL 2019 : TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants ;

Vu la délibération du 24 novembre 2014, dont la validité est arrivée à son terme ;

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer sur le taux de la taxe d'aménagement et les exonérations.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3%
 - d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, alinéa n°8
1. Totalement les abris de jardin, les pigeonniers et les colombiers soumis à déclaration préalable à hauteur de 100 % de leur surface ;
 2. Totalement les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 du présent code ;
 3. A hauteur de 50 % de la surface pour les locaux à usage d'habitation principale financés à l'aide d'un prêt à taux zéro.

La présente délibération est reconductible de plein droit annuellement.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

6) ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2019-04-01-09 DU 1^{ER} AVRIL 2019 : DESIGNATION DES DELEGUES INTERCOMMUNAUUX POUR LE COMITE DE BASSIN DE L'ORVANNE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Bassin du Loing a pris le relais des Syndicats de rivières ou des Communautés de Communes afin d'assurer la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble de l'unité hydrographique du Loing. Afin de garder un lien de proximité entre les communes et la gestion des rivières, le Comité Syndical du 15 février dernier a décidé la création de 14 Comités de Bassin. Ces comités constituent un outil d'expertise technique et d'aide à la décision au profit de l'Epape du Bassin du Loing.

Il y a donc lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune de Thoury-Ferrottes.

Désignation du délégué titulaire, Monsieur Yves ROY propose sa candidature

Après avoir voté à bulletin secret, Monsieur Yves ROY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire

Désignation du délégué suppléant, Monsieur José TOMAS propose sa candidature

Après avoir voté à bulletin secret, Monsieur José TOMAS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

7) MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES DE LA CHOUETTE EFFRAIE

Après avoir réuni la commission « bâtiments communaux », il est proposé de modifier le règlement de la salle des fêtes de la façon suivante :

- Il serait souhaitable d'améliorer la gestion des chèques et de réajuster les arrhes ainsi que la caution.

Actuellement les personnes font un premier chèque de réservation de 50 Euros (arrhes) que nous devons rendre lors du paiement de la location et un second chèque de 40 Euros pour la caution du ménage.

La proposition est de mettre les arrhes et la caution du ménage à 100 Euros.

Après ce changement les personnes feront un seul chèque de 100 Euros qui servira en premier pour la réservation et qui sera utilisé par la suite pour la caution ménage.

-Concernant le plafond de la salle des fêtes, nous avons remarqué qu'il est de plus en plus abîmé. Il a été commandé des nouvelles plaques pour remplacer celles qui ont été détériorées et/ou vieillissantes.

Après calcul, Monsieur TOMAS propose d'appliquer un tarif de 20 Euros par dalle abîmée par l'utilisateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ACCEPTE la modification de la convention de la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du SITCOME (Syndicat Intercommunal de Transports Collectifs de Montereau et ses environs) confirmant l'adhésion de la commune. Si tout va bien, le TAD (transport à la demande) sera mis en place d'ici la fin de l'année.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'un administré qui n'est pas d'accord avec le tarif du centre de loisirs de Dormelles pour les habitants de Thoury-Ferrottes. Madame la Présidente de l'A.F.R. donne comme motif que les parents de la commune payent le prix fort car la municipalité ne donne pas de subvention.
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous n'avons pas de demande de l'A.F.R. depuis 2 ans.
De plus, les parents de notre commune payent 22 Euros une carte de membre de droit comme toutes les personnes des autres communes pour pouvoir inscrire les enfants au centre de loisirs.
Si nous avons une demande de subvention, elle serait étudiée comme toutes les autres.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un mail reçu concernant les boîtes aux lettres installées par la poste (les cidex). La personne trouve que c'est affreux. Monsieur le maire a rencontré les services de la poste, ils nous proposent de changer certains cidex qui deviennent vétustes.
Pourquoi l'église n'est pas éclairée au moment des fêtes de fin d'année ? La commune n'a pas prévu cette option, un coût trop élevé.
- Monsieur le Maire fait lecture des remerciements de Monsieur et Madame RODIER Jean-Pierre à l'occasion de leurs noces d'or.
- Dans la boîte à idées :
 - une demande de petits panneaux en bois dans la ville pour flécher les bâtiments communaux et les monuments historiques. Monsieur le Maire propose de prévoir cette dépense en 2020.
 - mettre plus de fleurs. La commune est déjà bien fleurie.
 - Installer une boîte à livres. Voir avec la bibliothèque
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'un administré ayant eu un problème de circulation « rue de Flagy », serait-il possible de réaliser une étude concernant la signalisation routière permettant d'indiquer le véhicule prioritaire.
Le véhicule prioritaire est toujours celui qui monte. Monsieur le Maire en informera les services de la CCPM qui ont la compétence voirie.
- Les travaux de la Mairie (ravalement et remplacement de la couverture du versant Sud-Ouest) commenceront dès jeudi 4 juillet. Mise en place de l'échafaudage.
- Monsieur le Maire fait un tour de table pour savoir qui sera disponible pour l'organisation du 13 et 14 juillet.
- Le Conseil Départemental devait refaire la rue de Flagy « RD 22 » début juillet.

Suite à un courrier de Monsieur LARGILLIERE Francis, Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable de la Vallée de l'Orvanne, il a demandé l'annulation des travaux car le Syndicat s'engage à changer les compteurs plomb et est susceptible de changer la canalisation d'eau potable.

Monsieur le Maire va demander que ces travaux soient réalisés le plus rapidement possible.

- Hélène DECRESSAT informe le conseil municipal des activités mises en place par Grégory GANDOIN animateur de l'entente sportive.

8 septembre – course d'obstacles à CHEVRY EN SEREINE 29 septembre – intervillage à NOISY-RUDIGNON

13 octobre – course combinée à THOURY-FERROTTE 17 novembre – course Run and Bike à BLENNES

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h34.

Le Maire
Yves ROY



Le secrétaire
José TOMAS



ÇA VOUS CONCERNE

RÉUNION PUBLIQUE GENDARMERIE NATIONALE /

Le mercredi 3 juillet, la Gendarmerie Nationale de Lorrez-le-Bocage a organisé une réunion publique dans la salle de la Chouette Effraie.

Une présentation sur les thèmes suivants :

- Atteintes aux biens.
- Atteintes aux personnes.
- Escroqueries/Abus de confiance.

A la suite de la présentation, un débat s'en est suivi.



LA MARSEILLAISE

Hymne patriotique.

Al lons en lants de la Pa tri e, Le jour de gloire est ar ri vé Con tre nous de la ty ran
 ni e, L'é ten dard san glant est le vé, l'é ten dard san glant est le vé; En ten dez vous dans les cam pa gnes, Mu
 gir ces fé ro ces sol dats? Ils vien nent jus que dans vos bras, E gor gez vos fils, vos com pa gnes
 Aux ar mes! ci toy ens, for mez vos ba tail lons, Mar chons, mar chons, qu'un sang impur a breu ve nos sil lons!
 Aux ar mes! ci toy ens, for mez vos ba tail lons, Mar chons, mar chons, qu'un sang impur a breu ve nos sil lons!
 Aux ar mes! ci toy ens, for mez vos ba tail lons, Mar chons, mar chons, qu'un sang impur a breu ve nos sil lons!

Allons, enfants de la patrie,
 Le jour de gloire est arrivé ;
 Contre nous de la tyrannie,
 L'étendard sanglant est levé (bis)
 Entendez-vous dans les campagnes
 Mugir ces féroces soldats ?
 Ils viennent jusque dans vos bras
 Egorger vos fils, vos compagnes.

Aux armes, citoyens !
 Formez vos bataillons !
 Marchons, marchons,
 Qu'un sang impur,
 Abreuve nos sillons !

Que veut cette horde d'esclaves,
 De traîtres, de rois conjurés ?
 Pour qui ces ignobles entraves,
 Ces fers des longtemps préparés ?
 Français, pour nous, ah ! quel outrage !
 Quels transports il doit exciter !
 C'est nous qu'on ose méditer
 De rendre à l'antique esclavage !

Aux armes, citoyens !
 Formez vos bataillons !
 Marchons, marchons,
 Qu'un sang impur,
 Abreuve nos sillons !

Quoi ! des cohortes étrangères
 Feraient la loi dans nos foyers !
 Quoi ! ces phalanges mercenaires
 Terrasseraient nos fiers guerriers !
 Grand Dieu ! par des mains enchaînées
 Nos fronts sous le joug se ploieraient ?
 De vils despotes deviendraient
 Les maîtres de nos destinées !

Aux armes, citoyens !
 Formez vos bataillons !
 Marchons, marchons,
 Qu'un sang impur,
 Abreuve nos sillons !

Tremblez, tyrans, et vous, perfides,
 L'opprobre de tous les partis !
 Tremblez, vos projets parricides
 Vont enfin recevoir leur prix.
 Tout est soldat pour vous combattre ;
 S'ils tombent, nos jeunes héros,
 La terre en produit de nouveaux
 Contre vous tout prêts à se battre !



Aux armes, citoyens !
 Formez vos bataillons !
 Marchons, marchons,
 Qu'un sang impur,
 Abreuve nos sillons !

Français, en guerriers magnanimes,
 Portez ou retenez vos coups ;
 Epargnez ces tristes victimes
 A regret s'armant contre nous :
 Mais ce despote sanguinaire,
 Mais les complices de Bouillé,
 Tous ces tigres qui, sans pitié,
 Déchirent le sein de leur mère !

Aux armes, citoyens !
 Formez vos bataillons !
 Marchons, marchons,
 Qu'un sang impur,
 Abreuve nos sillons !

Amour sacré de la patrie,
 Conduis, soutiens nos bras vengeurs :
 Liberté, Liberté chérie,
 Combats avec tes défenseurs :
 Sous nos drapeaux, que la Victoire
 Accoure à tes mâles accents ;
 Que les ennemis expirants
 Voient ton triomphe et notre gloire !

Aux armes, citoyens !
 Formez vos bataillons !
 Marchons, marchons,
 Qu'un sang impur,
 Abreuve nos sillons !

Nous entrerons dans la carrière
 Quand nos aînés n'y seront plus ;
 Nous y trouverons leur poussière
 Et la trace de leurs vertus !
 Bien moins jaloux de leur survivre
 Que de partager leur cercueil,
 Nous aurons le sublime orgueil
 De les venger ou de les suivre.

Aux armes, citoyens !
 Formez vos bataillons !
 Marchons, marchons,
 Qu'un sang impur,
 Abreuve nos sillons !

Les paroles et la musique de cet hymne si célèbre, furent improvisées à Strasbourg, en une seule nuit, par Rouget de l'Isle, alors officier du génie. Il porte le titre de *Marseillaise*, parce que les volontaires de Marseille le répétaient en marchant.





Répertoire électoral

Que faire si l'état civil figurant sur votre carte électorale comporte une erreur ?

L'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est désormais celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'Insee à partir des informations transmises :

- par les communes pour les personnes nées en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française ;
- par la sphère sociale pour les personnes nées à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna.

Le RNIPP a pour vocation de vérifier l'état civil officiel des électeurs.

Cependant, des erreurs peuvent exister et vous pouvez en demander la correction.

La demande de correction de votre état civil au RNIPP diffère selon votre situation



Vous êtes né en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française

Un service est mis à votre disposition sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) vous permettant de formuler votre demande de correction en ligne. Il est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Lors de votre demande, vous devrez être en possession :

- de votre Numéro d'Identification au Répertoire (NIR), encore appelé numéro de sécurité sociale (ce numéro figure sur votre carte vitale) ;
- d'une copie de votre acte de naissance. Ce document est à demander auprès de votre commune de naissance. Certaines communes proposent un service en ligne. Vous pouvez consulter le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) pour savoir si votre commune propose ce service à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>

Il est vivement conseillé d'utiliser ce dispositif pour formuler la demande de correction de votre état civil, car ce dispositif permet un traitement plus rapide.

Cependant, si vous ne pouvez utiliser ce service en ligne, vous pouvez également formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc...) ou par courrier à l'adresse ci-dessous.

Insee Pays de la Loire
Pôle RFD
105 rue des Français Libres
BP67401
44274 NANTES CEDEX 2



Vous êtes né à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna :

Vous pouvez formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc...) ou auprès de votre commune d'inscription sur les listes électorales.

SERVICE DES SPORTS ENTENTE DES COMMUNES DU BOCAGE

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

Blennes, Chevry en Sereine, Diant, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Ferrottes et Voulx

Rapport d'activités

EMS Voulx

2018-2019

DUREE

L'école multisports a fonctionné du 19 septembre au 26 juin sur les sites de Voulx et Noisy Rudignon pour un total de 32 semaines de fonctionnement.

LIEUX



Salle des fêtes de Voulx



Salle des fêtes de Noisy Rudignon

Les cours ont eu lieu à la salle des fêtes de Voulx les mardis soir et à la salle des fêtes de Noisy Rudignon les mercredis matins.

INSCRIPTIONS

L'école multisports a été fréquentée par 82 enfants issus de 16 communes différentes (Blennes, Chevry en Sereine, Diant, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Ferrottes, Voulx, Saint Ange le Vieil, Lorrez le Bocage, Villebéon, Flagy, Villeneuve la Guyard, Esmans, Villemaréchal Dormelles et Ville Saint Jacques)

ACTIVITES PROPOSEES

Jeux traditionnels

Athlétisme

Jeux d'opposition
(Lutte et Escrime)

Sports collectifs

(Basket Ball, Tchouk Ball, Bumball, Kin Ball, Baseball, Ultimate et Rugby)

Sport de pleine nature

(Tir à l'arc, Biathlon Disc Golf et Golf)

Jeux de raquette (Mini Tennis et Badminton)

LA BROCANTE ANNUELLE /



La brocante organisée par l'association Thoury'Bambel a eu lieu le dimanche 9 juin sous un temps mitigé.

Une quarantaine d'exposants ont répondu présents pour l'occasion. Un duo de guitaristes est venu égayer l'après-midi en interprétant quelques mélodies.

Malheureusement, cette journée a été marquée par un incident. Une personne de notre commune a copieusement insulté les bénévoles qui se trouvaient à la barrière car voulant passer avec son véhicule, cette demande ne lui a pas été autorisée. Elle a voulu également retirer les barrières pour passer avec son véhicule et a blessé légèrement une bénévole. Nous rappelons qu'un arrêté du Maire de la commune interdit le stationnement et la circulation durant cette manifestation.

Et surtout, que cette organisation est gérée par des bénévoles d'une association de notre commune qui reverse la totalité de la recette pour les enfants du village (chasse aux œufs de Pâques, Noël et sorties des enfants...).



ILS SE SONT DIT OUI ! /



Le samedi 22 juin, Brigitte, notre secrétaire des écoles du Bocage a dit « Oui » à Christophe.

Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur !



FÊTE DES ÉCOLES /

Beaucoup de parents, d'amis et d'élus ont été aux fêtes de fin d'année des écoles de Thoury-Ferrottes, Flagy et Dormelles, pour assister aux spectacles préparés par les enfants et instituteurs.

Les chants et les danses étaient à l'honneur cette année. Chaque classe avait longuement répété, pour un public très enchanté.

Comme tous les ans, les élèves de CM2 ont reçu le traditionnel dictionnaire.



Dormelles



Flagy



Thoury-Ferrottes



Thoury-Ferrottes

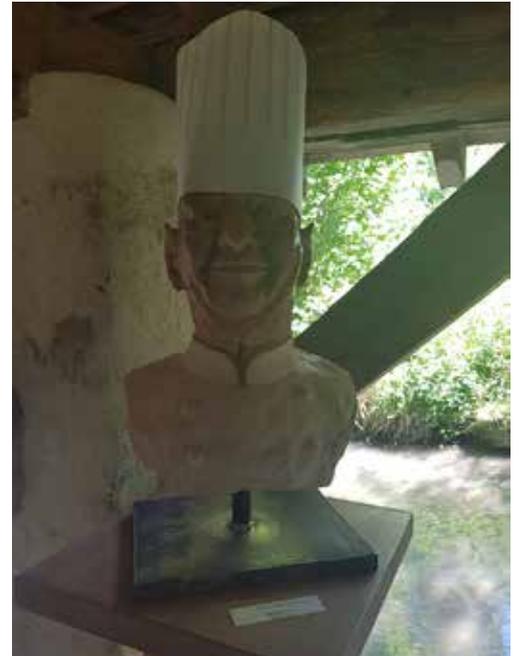
EXPOS AU FIL DES LAVOIRS LES 22 ET 23 JUIN /

Une quarantaine d'artistes ont exposé dans les lavoirs de Blennes, Diant, Voulx, Thoury-Ferrottes, Flagy et Dormelles.

Les visiteurs ont pu découvrir les œuvres (peintures, sculptures, photographies ...) en se promenant d'un lavoir à l'autre. Certains ont fait le choix de prendre à pied ou à vélo les chemins qui longent une partie de la rivière.

Cette exposition a mêlé l'art et le patrimoine ; les critiques positives ont été à la hauteur de l'événement.

Bien évidemment cette manifestation sera à renouveler pour le bonheur des yeux, la découverte de la culture et le contact avec les artistes.



FÊTE DE LA MUSIQUE AVEC LES PAPAS TWIST /

La fête de la musique a eu lieu, sous une forte température et un soleil de plomb, ce samedi 29 juin.

La température est montée d'un cran avec la prestation endiablée que nous a fourni les Papas Twist. Le groupe a enchaîné les reprises rock et pop des années 60-70, pour votre plus grand plaisir.

Merci à l'association La Curieuse pour la tenue de la buvette et de la restauration et merci à vous d'être venu écouter, danser et vous restaurer. On vous attend encore plus nombreux l'année prochaine.



FÊTE NATIONALE : 13 ET 14 JUILLET /

Célébrations, défilés, feux d'artifices au rendez-vous les 13 et 14 juillet.

Thoury-Ferrottes a célébré sa Fête nationale en rassemblant ces deux jours autant de monde que l'année précédente.

Le **13 juillet** au soir, petits et grands ont défilé au son de la fanfare Bastao. Après un départ à Bichereau, le cortège a fait trois haltes pour distribution de lampions et de boissons : à l'église, place de la mairie, puis Chantemerle où nous avons été accueillis gracieusement par quelques habitants, que nous remercions chaleureusement.

À la tombée de la nuit le défilé s'est dirigé vers l'entrée du village pour y admirer le feu d'artifice !!!

L'incontournable soirée dansante sur la place de la mairie a réuni les habitants et clôturé la fin de cette belle nuit.

Le traditionnel défilé du **14 juillet** a mis à l'honneur la fanfare Varennoise, les pompiers et les jeunes sapeurs-pompiers de Voulx.

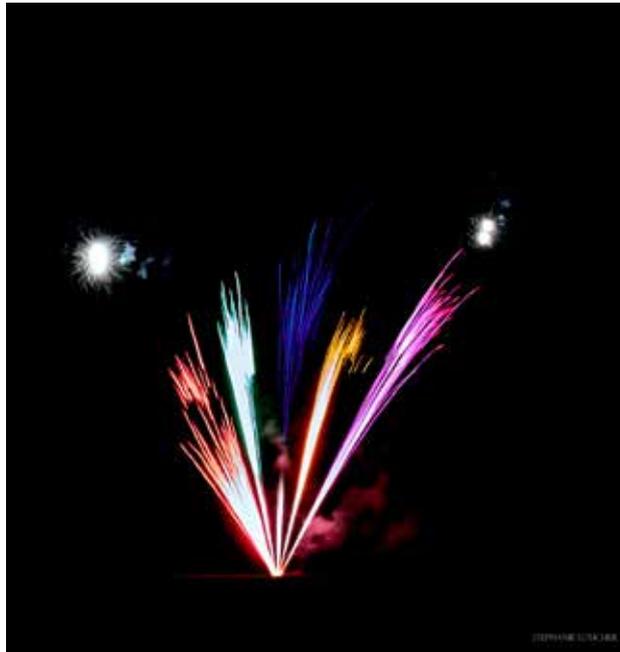
Ce dimanche, les structures gonflables installées sur la place ont ravi les enfants. Cette année, nous avons offert pop-corn et barbes à papa qui ont régalés les papilles des gourmands !!!

Nous avons proposé à nos anciens du village de se réunir à la salle de la Chouette Effraie autour d'un goûter et du verre de l'amitié bien apprécié de tous.

Merci à Stéphanie Foucher pour les photos du feu d'artifice.







PHILIPPE SMIT (1886-1948) : PEINTRE OUBLIÉ DE NOTRE VILLAGE /

Au cimetière de Thoury-Ferrottes deux conifères veillent sur la tombe du peintre Philippe Smit, dont l'inscription est presque effacée. Pourtant, cet artiste d'origine néerlandaise a vécu 22 ans jusqu'à son décès prématuré, dans ce village où il avait acquis le château de La Motte en 1926. Albert Bray, architecte des monuments historiques du château de Fontainebleau, fut chargé d'y construire un atelier dont le peintre prit possession à l'automne 1929. Son œuvre est aujourd'hui méconnue. En effet, l'artiste bénéficiant du soutien d'un mécène et grand collectionneur américain, Theodore Pitcairn, a pu créer comme il le désirait, en toute liberté, affranchi du regard des marchands et critiques d'art dont il se défiait, et de la nécessité de vendre sa peinture.

En 2017, avec l'aide du Fonds de dotation Philippe Smit a été publié *L'œuvre complète de l'artiste*, consultable sur le site : www.philippesmit.com. Ce catalogue raisonné, accompagné d'informations et de vidéos sur Smit et son univers, a été réalisé pour faire redécouvrir ce peintre oublié et son œuvre. A ce jour plus de 400 huiles et pastels sont répertoriés, dont nombreuses vues de la forêt de Fontainebleau, qu'il a tant aimée, et de ses alentours avec Thoury-Ferrottes, son église, son château et son atelier.

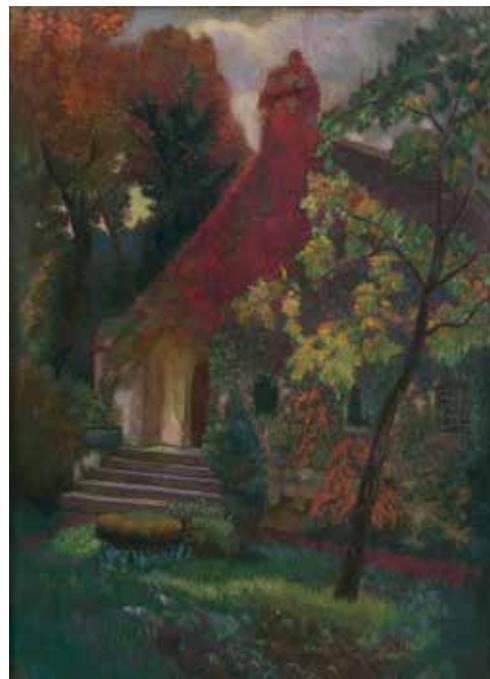


Autoportrait

Eglise de Thoury



Son atelier au château de la motte



NOS DEUX CHAMPIONS DE BALL-TRAP /

Les 7 et 8 juin derniers sous une météo incertaine, deux de nos concitoyens Denis Chollet et Guy Huet concouraient pour le 41^e championnat de France de ball-trap en fosses universelles organisé par la Fédération sportive gymnique du travail (FSGT) sur les installations du stand de tir de Lazenay près de Vierzon (18).

Environ 140 tireurs venus des quatre coins de la France s'étaient donné rendez-vous pour cette compétition nationale. L'épreuve s'est déroulée sur deux jours avec le tir de 100 plateaux d'argile le samedi et 50 le dimanche.

Après une très bonne remontée le dimanche (49/50) Denis Chollet termine Champion de France en catégorie vétéran (+55 ans), 3^e ex æquo au classement général et également champion de France en équipe de club.

Guy Huet monte aussi sur le podium avec une très belle 2^e place en catégorie super vétéran (+65ans).

Prochain grand rendez vous, du 15 au 18 août 2019, le championnat du monde de fosses universelles organisé par la Fédération internationale de ball-trap sur le magnifique stand de Ychoux dans les Landes, où pas moins de 700 tireurs du monde entier sont inscrits.



FLEURISSEMENT DE NOTRE VILLAGE /

L'arrivée du beau temps invite aux balades au cœur de notre village qui s'embellit par le fleurissement qui nous accueille aux entrées et sorties de la commune.

On peut apprécier de jolies potées fixées sur des palettes de récupération. Ces palettes végétales sont installées aux abords des lavoirs, ponts et même aux abris-bus, elles prennent un autre attrait visuel tout en utilisant l'esprit écocitoyen.

Le monument aux morts s'est entouré aussi d'un parterre composé de vivaces, ces plantations prolifèrent depuis deux ans, ainsi les bordures réussissent merveilleusement ces compositions qui apportent plus de chaleur à cet endroit si particulier où quelques promeneurs aiment parfois se poser sur le banc après une longue promenade.

Remerciements à nos agents communaux qui effectuent un travail soigné tout au long de l'année afin que le cadre reste si agréable !



LA PARABOLE DU COLIBRI /

Une habitante du village nous a récemment demandé de prendre davantage en considération la raréfaction de nos oiseaux. Vaste sujet dont les causes profondes, et aussi leur résolution, échappent pour l'essentiel aux élus locaux. Mais, si chacun de nous est, à son échelle, coresponsable de cette situation, il peut aussi, à sa façon, aider à enrayer ce processus par des mesures pratiques. C'est ainsi que la commune a acquis un véhicule électrique, qu'elle n'utilise pas, depuis plusieurs années, de produits phytosanitaires...

D'abord cette citation d'une légende amérindienne que raconte Pierre Rabhi, paysan-philosophe et fondateur du mouvement Colibris : «Un incendie dévore la forêt. Les animaux terrifiés observent le désastre, impuissants. Seul le colibri s'active, va chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Le tatou, agacé par cette agitation, lui dit : « Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! » Et le colibri de répondre : « Je le sais, mais je fais ma part. »

Et nous, que pouvons-nous faire ? Cette raréfaction des oiseaux - voire la disparition de certains d'entre eux -, concerne en fait toutes les espèces animales et végétales, sans distinction, même si des espèces s'en sortent mieux que d'autres. Le réchauffement des températures, la pollution de l'atmosphère en sont les causes premières. Mais il y a aussi le bruit, l'agriculture intensive, l'extension de l'urbanisation... toutes les activités humaines d'aujourd'hui restreignent les autres formes de vie. On peut ne pas en avoir conscience, on peut aussi considérer que ce sont des foutaises, mais le résultat est là, accablant !

On entend dire : roulez moins vite, réduisez vos déplacements, surveillez votre consommation d'eau et d'électricité, favorisez le commerce local plutôt que d'enrichir les grandes surfaces, privilégiez les circuits courts pour l'achat de vos fruits et légumes... Qui cela émeut-il ? Est-on prêt à l'accepter ? Le ferez-vous demain ?

En revanche, demain, vous pouvez décider de planter des haies, de mettre en route un compost dans un coin du jardin, de ne pas détruire les nids d'hirondelles (c'est interdit d'ailleurs), de rouges-queues ou de tout autre oiseau, de ne pas désherber votre jardin au Roundup ou abreuver vos cultures de Glyphosate, de ne pas arroser vos champs de maïs en plein soleil, de laisser filer toutes les petites bestioles que vous écrasez habituellement, de nourrir les oiseaux l'hiver prochain, de planter des arbustes à baies et à fleurs pour favoriser l'arrivée des oiseaux et des insectes (que mangent les oiseaux), de couper le moteur de votre véhicule au lieu de le laisser tourner...

On pourrait emplir des pages de recommandations nécessaires. Il faut simplement savoir – et s'en souvenir pour une application de tous les instants – que tout geste citoyen est bon pour la planète, favorable à la pérennité de la vie animale et donc finalement de celle des humains, de Thoury-Ferrottes et plus loin. Oui, il faut que chacun s'en mêle, comme le fait le colibri !



Merle



Mésange

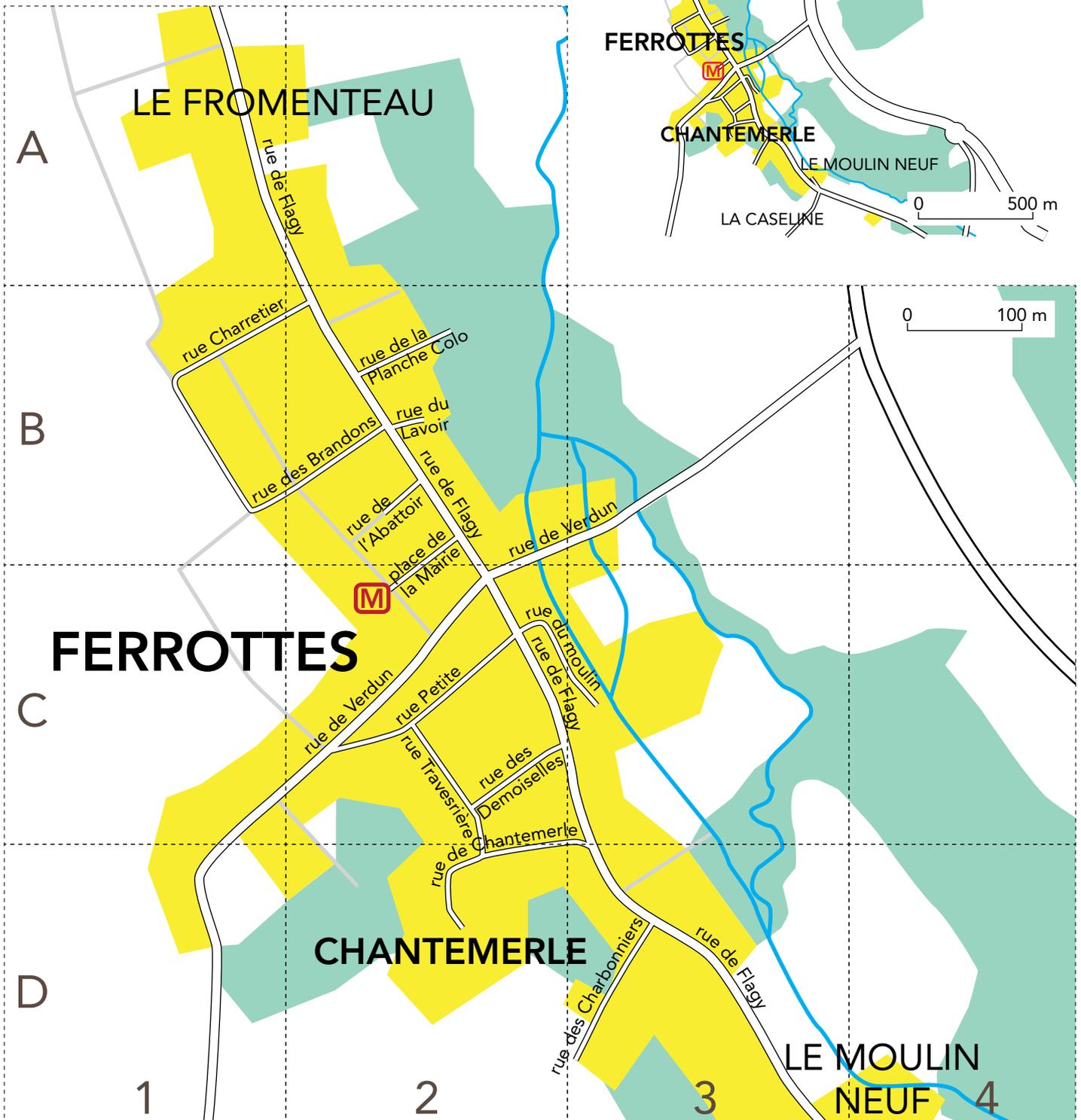
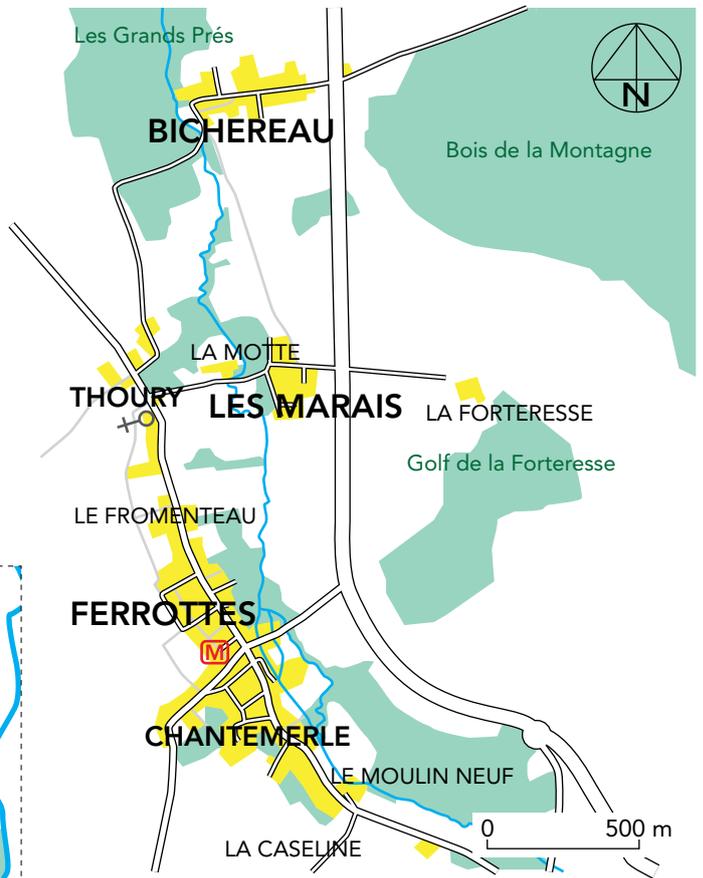


Rouge-Gorge

PLAN DE THOURY-FERROTTES

Noms des rues :

l'Abattoir (rue de).....	B2
Brandons (rue des).....	B2
Chantemerle (rue de).....	D2
Charbonniers (rue des).....	D3
Charretier (rue).....	B1
Demoiselles (rue des).....	C2
Flagy (rue de).....	A1-D3
Lavoir (rue du).....	B2
Mairie (place de la).....	B2
Moulin (rue du).....	C2
Petite (rue).....	C2
Planche Colo (rue de la).....	B2
Traversière (rue).....	C2
Verdun (rue de).....	D1-D3
Mairie.....	



PERMANENCES MAIRIE /

Lundi de 14h à 16h
 Mercredi de 9h à 12h
 Vendredi de 16h à 19h
 Tél. : 01 64 31 94 45
 Mail : mairie.thoury-ferrottes@orange.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE /

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h30 à 17h
 Levée du courrier à 16h15
 Mercredi de 9h30 à 12h
 Samedi de 10h à 12h
 Tél. : 01 64 31 13 08

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE /

Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h30
 Samedi de 10h à 12h
 Tél. : 09 63 43 77 05
 Mail : bib.thoury@orange.fr

NUMÉROS D'URGENCE /

POLICE / GENDARMERIE : **17**
 POMPIERS : **18**
 SAMU : **15**

Caroline Berthelot et Christelle Masson vous accueillent sur rendez-vous au cabinet d'infirmières de Thoury-Ferrottes (2, rue Charretier) et se déplacent pour les soins à domicile. Tél. : 06 19 57 44 89

**HORAIRES DE TRAVAUX
de bricolage et jardinage bruyants /**

Jours ouverts de 7h à 20h
 Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30
 Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

RAMASSAGE DES DÉCHETS /

Poubelle marron :
tous les lundis.



Poubelle jaune :
tous les jeudis.



Conteneurs à verre et à journaux :
 - en bas de la rue de Verdun
 - au lavoir de Bichereau
 - au golf de la Forteresse



Marre des publicités qui envahissent votre boîte aux lettres ?
 Pour réduire vos déchets, apposez cet autocollant sur votre boîte. Disponible en mairie.

**BRÛLAGE A L'AIR LIBRE DE TOUS
DÉCHETS INTERDIT** (art. 84 - règlement sanitaire départementale)**DÉCHETTERIE DE VOULX /**

Route de Saint-Ange. Tél. : 01 60 96 90 04
 Lundi, mercredi : 9h-12h30 / 13h30-18h
 Vendredi : 13h30-18h
 Samedi : 9h-12h30 / 13h30-18h
 Dimanche : 9h-12h
 Mardi, jeudi : fermé
 Amiante : Se rendre à la déchetterie Dépolia, ZI Les Renardières à Ecuelles. Tél. : 01 60 74 00 20

BROYAGE DÉCHETS VERTS /

Contact auprès du SIRMOTOM / 01 64 32 67 23

RAMASSAGE DES DÉJECTIONS CANINES /

Afin de garder nos trottoirs propres, pelouses et espaces publics, les propriétaires de nos amis les chiens sont priés de ramasser les déjections de leur animal à chaque sortie !

ÉTAT CIVIL

ELLE NOUS A QUITTÉ /

Françoise BALEINE le 9 août 2019.

ILS SE SONT DIT OUI /

Jérémy BARTHE et Emmanuelle BÉLANDO le 6 juillet 2019

ILS SONT NÉS /

Ambre PRIZZON de Hugo PRIZZON et de Aurélie FERNANDES née le 3 juillet 2019
 Côme GIUPPONI de Cyril GIUPPONI et de Déborah DROMIGNY né le 10 juillet 2019

Esco Bar
Bar - Tabac - Jeux - Brasserie

01.64.31.10.26
escobar.thoury@gmail.com
39 rue de Flagy
77940 THOURY-FEROTTES
RCS 831 111 018 MELON



BAR-TABAC-JEUX-BRASSERIE

Lundi	7h - 21h
Mardi	7h - 21h
Mercredi	7h - 21h
Jeudi	Dormito
Vendredi	7h - 1h
Samedi	8h - 1h
Dimanche	8h - 13h

megAgence®
consultants immobiliers



Alice BARTHELEMY
Agent Commercial Independent
06 52 52 55 58
alice.barthelemy@megagence.com
ISAC N° 825 121 823 - Melon

www.megAgence.com



Formule à partir de 15,50 €

Ouvert tous les midis et les vendredis et samedis soirs.

Ouverture le soir en semaine sur réservation pour les groupes

Domaine de la Forteresse - 77940 Thoury-Ferottes - Tél. 01 60 96 02 13 - Fax. 01 60 96 01 41
restaurant@golf-forteresse.com www.golf-forteresse.com



THOMAS GIGOT
PHOTOGRAPHE - GRAPHISTE
06.64.42.86.97
www.graphiktom.com thomas.gigot@gmail.com

EN MON CORPS ET CONSCIENCE

MARGOT MARMIGNON

MASSAGE BIEN-ÊTRE
SOINS ESTHÉTIQUES

0674758829



Melo Coiff
Coiffure maquillage et ongles
Service à votre domicile

06.59.85.33.28

Rameau mélodie
77940 thoury ferottes
melodie.tamjan@laposte.net



SOFREP
MR KHEDI

Revêtement sols et murs - Agencement de pièces - Petite maçonnerie - Travaux de finition

76 Rue de Flagy - 77940 Thoury Ferottes
Tél: 0620642533 (cell): 0104750158/77
Site: www.sofrep77.com
Email: contact@sofrep77.com - sofrep77@orange.fr




MARIE-ANNE SERVICES Tél. 01 60 70 49 39 / 06 20 71 20 19
SERVICE A LA PERSONNE

Préstations entièrement personnalisées, permettant aux personnes âgées, aux personnes en perte d'autonomie, dépendantes ou handicapées de continuer à vivre chez elle en toute indépendance.

**Votre carte de visite ici
C'est gratuit pour toutes activités sur Thoury !**

TSO Informatique

Dépannage Informatique à domicile
Conseil - Installation - Initiation - Maintenance
56 rue de Flagy - 77940 Thoury-Ferottes
Tél : 01-60-96-03-04 ou 06-25-56-39-91
Email : contact@tso-informatique.com



GUILLOM-MORIZE

MAÇONNERIE GÉNÉRALE

ISOLATIONS - CARRELAGES - COUVERTURES - RAVALEMENT



Ces Attelages du Prat
Tel 06 09 07 87 10



Email : lesattelagesduprat@orange.fr
http://lesattelagesduprat.e-monsite.com

Gîte de la Caseline
(Thoury-Ferrottes)



Denise Quatre
06 80 05 51 47

Bruno Pelletier
06 09 70 82 85

Site internet :
«Gîte de France en
Seine-et-Marne»
n°394

"GITES DE FRANCE"

**Chambres d'hôtes
de l'Orvanne**
(Thoury-Ferrottes)



Marie-France et
Henry Graffagnino

9, rue du Pont de la
messe - Bichereau
01 60 74 73 66
06 08 14 90 58

Henri.graff@
wanadoo.fr

"GITES DE FRANCE"

**Floriane
HERON**
Préventrice Youngique

06.44.42.72.11.
floriane.heron@gmail.com
<http://www.youngiqueprotection.fr/>
FlorianeHeron
Page Facebook : Floriane H.

Pepette chaud



Nous accueillons pour vous, devant vos invités,
dans la joie et la convivialité.

Tel: 06.45.40.46.66.



Dadou Services

PIRES Adrien
77940 Thoury Ferrottes
dadouservices@gmail.com

Aménagement intérieur
Entretien de jardin
Bricolage Divers

06.33.98.11.82

Isabelle Guillemot
Conseillère Partyline

Bougies
et
accessoires

Facebook: isabelle conseillère Partyline
<https://isabelle.partyline.fr>
Tel: 06.33.06.14.83

Très de Paris

Lionel HUGUET
NATUROPATE
IRIDOLOGUE

8 rue du moulin
77940 THOURY FERROTTES
tél : 01 60 57 01 22
lionel.huguet77@gmail.com
www.naturopathe-iridologue77.fr

MENUISERIE - EBENISTERIE
AMENAGEMENT - RENOVATION

Lionel HUGUET
TOUS TRAVAUX INTERIEURS & EXTERIEURS

PORTES, PORTAILS, FENETRES, VOILETS (bois & PVC)
Fabrication sur mesures de
tous types de mobiliers

AGENCEMENT INTERIEUR : aménagement
de combles - Parquet - Placard - Dressing

01.60.57.01.22 / 07.77.32.62.15
8 rue du moulin 77940 THOURY FERROTTES

Votre carte de visite ici
C'est gratuit pour toutes activités sur Thoury

**M.C. CHARPENTE
BOIS**

couverture, zinguerie,
modification de charpente, aménagement de combles, escalier, terrasse...

Clément Mauville
Tél. 06 81 43 33 25
m.c.charpentebois@gmail.com
0959 738 228

17 rue de Flagy 77940 Thoury Ferrottes

Isabelle Perruchet
Conseillère en immobilier

06 32 68 36 50
isabelle.perruchet@iadfrance.fr

Suivez-nous sur f iad France iadfrance.fr

Jérémie Cohen
Ostéopathe D.F.O.

17 bis rue de Flagy
Thoury Ferrottes

07 66 08 56 53
osteopathe.thoury@gmail.com

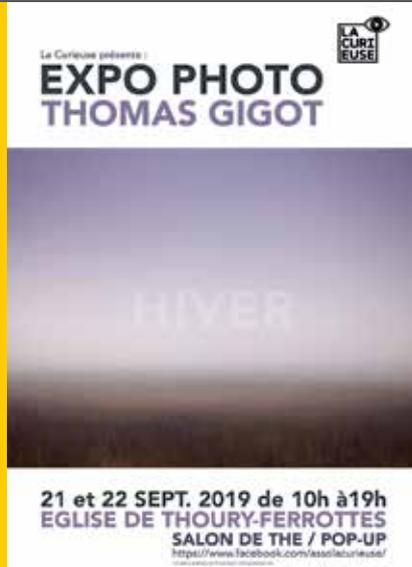
Nourrissons, enfants, adultes,
femmes enceintes, sportifs

Samedi 21-22 septembre 2019 de 10h à 19h

Exposition photo**Thomas Gigot : Hiver**

La Curieuse vous convie à une nouvelle exposition photo de paysage.

Eglise du village



Samedi 28 septembre 2019 à 20h

Soirée années 80

Soirée dansante avec repas compris.

20 € adulte
13 € enfant 8 à 13 ans
8 € enfant - de 8 ans
Organisée par Thoury'Bambel.

Infos et réservations avant le 15 septembre au 06 60 36 81 54

Salle de la Chouette Effraie

THOURY-FERROTTES

Soirée dansante

ANNÉES 80

Soirée dansante organisée
Par l'association Thoury'Bambel
Infos & réservations avant le 15 septembre
06.60.36.81.54

Samedi 28 Septembre

20h-Salle de la chouette-effraie



Samedi 28 septembre 2019 à 13h30

Nettoyons la nature!

Ramassage des déchets abandonnés dans la nature. Chasubles et gants fournis. Prévoir chaussures et tenue adaptées.

Place de la mairie



Dimanche 3 novembre 2019 à partir de 10h

Fête de la Pomme

Organisée par la municipalité.
Place de la mairie

BESOIN DE POMME !

Le climat de l'année 2019 a été rude pour les pommiers.

Nous lançons un appel aux personnes dont les fruitiers ont été généreux, qui souhaiteraient en faire don pour la fête de la pomme.

Contact en mairie

Dimanche 29 septembre 2019 10h - 17h

Jeux intervillages

Ouvert à tous et gratuit. Hélène Decressat sera la capitaine de l'équipe de notre village.

Renseignements :
intervillages.tfd@gmail.com
06 70 24 62 99

Stade de Noisy

Jeux intervillages 2^{ème} édition

Dimanche 29 septembre 2019
De 10h à 17h à NOISY RUDIGNON (stade)

Ouvert à tous
Journée sportive, festive et conviviale

Viens défendre ton équipe!
Contacte le CAPITAINE d'équipe de ta commune.
Vous choisissez ensemble la ou les épreuves auxquelles tu t'inscriras...

Capitaine: Hélène DECRESSAT
Contacte nous sur intervillages.tfd@gmail.com ou au 06 70 24 62 99
Retrouvez toutes les infos sur notre page Facebook
www.facebook.com/Jeux-Intervillages-Thoury-Ferrottes-Dormilles/

Participation gratuite

Organisé par le service des sports de l'Enfance

Renseignements : Grégory GANDON - 06 37 70 12 16

Braderie de livres

à la bibliothèque municipale de Thoury Ferrottes
le dimanche 3 novembre 2019
de 10h à 16h

Mairie de Thoury-Ferrottes

Directeur de la publication : Yves Roy

Maquette et conception graphique : Thomas Gigot

Comité de rédaction : Djamilia Amour, René Demont, Virginie Laroche, Roland Robineau, Yves Roy, José Tomas

Ont aussi collaboré à ce numéro : M. David, Y. Primard, les bibliothécaires, le Conseil Municipal des jeunes, D. Chollet, E. Gislard

Photos : D. Amour, S. Foucher, Y. Roy

Pour contacter la rédaction, envoyer des idées, propositions d'articles, photos ou illustrations : adresse.equipe.thoury@gmail.com
Imprimé sur papier recyclé par Espace Graphic. Ne pas jeter sur la voie publique.